

# Le danger des ondes n'a pas suffisamment capté... l'attention

22 12 2008

**Les ondes sont elles dangereuses pour la santé ? Si l'on en croit les intervenants de la conférence-débat organisée lundi par le Rotary Noeux Soleil de l'Artois, il y aurait de quoi s'inquiéter. Las ! Trop peu de monde était là pour l'entendre...**

Pourtant, comme le soulignait Bruno Schneider, écobiologue et principal animateur : « Personne n'en a encore pris conscience, la salle aurait dû être remplie. » En effet, à peine une soixantaine de personnes avaient pris place au centre culturel Brassens. Les spectateurs ont assisté en introduction à la projection d'un film de Klaus Scheidsteger, Portables en accusation. Ce documentaire présente les recherches du professeur Carlo démontrant que le rayonnement magnétique des téléphones portables a des conséquences néfastes sur la santé et peut provoquer des tumeurs cancéreuses. **Les lobbys commerciaux étouffent ces conclusions.**



Le public était décidé à limiter ses expositions aux ondes... sans se passer définitivement du portable ou du micro-ondes

Il n'y a pas que cet objet de plus en plus utilisé, notamment par les jeunes, qui est dangereux. Le four micro-ondes et la wi-fi qui ont envahi nos maisons sont une source d'ondes électromagnétiques. Pour étayer ses propos alarmistes, l'écobiologue était muni d'un amplificateur d'ondes qui crépitait à la manière d'un détecteur de radioactivité.

Autre danger, les antennes relais et leur lot d'eczéma, insomnies, etc. Des associations se créent, comme Bien vivre à Hesdigneul, qui demandent l'éloignement des habitations de ces antennes. Présents dans la salle, des Bullygeois ont également l'intention de se regrouper en association. Seul point rassurant parmi toutes les questions posées par le public, il n'y a pas de danger avec les paraboles et les GPS. Ouf !

Ceux qui veulent plus de renseignements sur le sujet peuvent se connecter sur le site: [www.next-up.org](http://www.next-up.org) ou encore [www.etudesetvie.be](http://www.etudesetvie.be).

Les entrées de cette conférence seront reversées à une association soutenue par le Rotary Club : la Fédération pour la recherche sur le cerveau.



TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

**"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.**

**Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.**

**La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."**

**Aller à l'essentiel,  
c'est rendre la téléphonie mobile "compatible" avec la santé humaine,  
c'est [aider](#) Next-up organisation dans son combat,  
notamment pour engager des procédures en Justice,  
c'est faire adopter le standard BioInitiative**

**[0,6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)**

